

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## SEL D'EPSOM

Version 3.0 du 20.07.2023

Réf : S924 - S927

Page 1/8

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom de la substance ou du mélange : Sel d'Epsom	SULFATE DE MAGNESIUM HEPTAHYDRATE USP SULFATE DE MAGNESIUM HEPTAHYDRATE FCC
N° Index :	-
N° CAS :	10034-99-8
N°CE:	231-298-2
N° d'enregistrement REACH :	Exempté
UFI:	TTK0-Y0R0-3006-PPN9

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Utilisations identifiées :  
- Substance pharmaceutique  
- Additif pour produits alimentaires.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur : DELTA PRODUCT SRL  
Rue du Paradis 1  
BE-7331 Baudour  
[info@deltaproduct.be](mailto:info@deltaproduct.be)  
Tél : +33 (0) 6 59 80 69 89

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence - Centre Orfila France

Disponible 7j/7 et 24h/24 01 45 42 59 59 appel depuis la France  
Centre Antipoison Belgique: 070 245 245  
Tox Info Suisse : 145

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Réglementation européenne (CE) 1272/2008

*Non classifié comme dangereux selon la réglementation européenne (CE) 1272/2008*

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

*Pas d'étiquetage*

#### 2.3. Autres dangers

Données non disponibles.

# SEL D'EPSOM

Version 3.0 du 20.07.2023

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Nom de la substance	N° CAS	N° CE	N° Index	N° d'enregistrement REACH	Concentration
Sulfate de magnésium heptahydraté	10034-99-8	231-298-2	-	Exempté	>99%

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
En cas d'inhalation	En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
En cas de contact avec les yeux	Rincer immédiatement l'œil (les yeux) à grande eau. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas de contact avec la peau	Rincer à l'eau.
En cas d'ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

### 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes	L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants : Diarrhée
-----------	---

### 4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers suite à une exposition

Traitement	Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre antipoison.
------------	--

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Ce produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun(e).

### 5.2. Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.  
Oxydes de soufre.

### 5.3. Conseils aux pompiers

# SEL D'EPSOM

Version 3.0 du 20.07.2023

	Protection respiratoire. Protection complète du corps
Information supplémentaire	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Éviter l'inhalation de la poussière.
<b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
<b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles
Confinement/Nettoyage/Équipement nécessaire	Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.
<b>6.4. Référence aux autres sections</b>	Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Préventions des incendies et des explosions	Ce produit n'est pas inflammable. Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Conservé dans un endroit sec. et les conteneurs
Précautions pour le stockage en commun	Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.
Classe de stockage (Allemagne)	13 Substances solides non combustibles
Autres données	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>7.3. Utilisation(s) particulière(s)</b>	Additif pour produits alimentaires. Industrie pharmaceutique.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

<b>8.1. Paramètres de contrôle</b>	
Valeurs limites d'exposition	Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.
<b>8.2. Contrôles de l'exposition</b>	
Contrôles techniques appropriés	Veiller à une ventilation adéquate.

## SEL D'EPSOM

Version 3.0 du 20.07.2023

Mesures de protection individuelle	
Protection des yeux/du visage	Lunettes de sécurité.
Protection des mains	Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN374 ou équivalent). Caoutchouc nitrile.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	Masque à poussière efficace. Dégagement de poussières : masque antipoussières filtre P1.
Mesures générales de protection et d'hygiène	Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Mesures de protection : Ne pas respirer les poussières.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Conseils généraux : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	cristallisé
Couleur	blanc
Odeur	très faible
Poids moléculaire	non renseigné
pH	env. 8 à 25 °C, solution aqueuse
pKa	non renseigné
Point de fusion/congélation	770 °C
Point/intervalle d'ébullition	non renseigné
Point d'éclair	non applicable
Taux d'évaporation	non renseigné
Inflammabilité (solide, gaz)	ce produit n'est pas inflammable
Inflammabilité	non applicable
Propriétés explosives	non applicable
Pression de vapeur	non applicable
Densité de vapeur	non renseigné
Densité	1.7 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative	non renseigné
Masse volumique apparente	env. 980 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité	dans l'eau : 342g/l à 20 °C, 1.013 hPa
Solubilité qualitative	non renseigné
Coefficient de partage noctanol/eau	donnée non disponible
Température d'auto inflammabilité	non applicable
Température de décomposition	non renseigné
Viscosité	non renseigné
Propriétés comburantes	non applicable

### 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations disponibles.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

## SEL D'EPSOM

Version 3.0 du 20.07.2023

<b>10.1. Réactivité</b>	Stable.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Aucun à notre connaissance.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Aucun à notre connaissance.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques. Oxydes de soufre.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 : > 2.000 mg/kg, rat, OECD 425.  
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité aiguë par inhalation

Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée

> 2.000 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 402. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Résultat : Pas d'irritation de la peau, EU Method B.46.

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lapin, Résultat : Pas d'irritation des yeux, OCDE Ligne directrice 405. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Souris, Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau, OECD Guideline 429, substance anhydre.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif, OECD 476, substance anhydre.

Génotoxicité in vivo : donnée non disponible.

#### Cancérogénicité

Ces informations ne sont pas disponibles.

Selon l'expérience n'est pas prévisible.

#### Toxicité pour la reproduction

Rat, NOAEL: >= 1.500 mg/kg, OECD Guideline 422.

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

#### Térogénicité

Rat, NOAEL: >= 1.500 mg/kg, OECD Guideline 422.

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

## SEL D'EPSOM

Version 3.0 du 20.07.2023

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Evaluation : Les expérimentations animales n'ont pas montré des effets mutagènes ou tératogènes.

Rat, NOAEL:  $\geq$  256 mg/kg, OCDE Ligne directrice 453.

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

### Autres informations

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson

CL50 : 680 mg/l, 96 h, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête).

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CL50 : 720 mg/l, 48 h. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour les algues

CE50 : 2.700 mg/l, 18 jr, Chlorella vulgaris (algue d'eau douce). L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour les bactéries

CE50 : 84 mg/l, 0,5 h, Photobacterium phosphoreum

Biodégradabilité : non applicable.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Bioaccumulation : non applicable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Elimination physico-chimique : non applicable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Autres effets néfastes

Halogènes organiques (AOX) : non applicable.

## 13. MESURES RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit

Vérifier la réutilisation en agriculture.

Emballages contaminés

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale ; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

Non concerné.

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unie

Non concerné.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

## SEL D'EPSOM

Version 3.0 du 20.07.2023

ADR : Non concerné.

IMDG : Non concerné.

RID : Non concerné.

IATA : Non concerné.

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR : Non concerné.

IMDG : Non concerné.

RID : Non concerné.

IATA : Non concerné.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR : Non concerné.

IMDG : Non concerné.

RID : Non concerné.

IATA : Non concerné.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas de données disponibles

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC non applicable

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), comme modifiée

- Directive 67/548/CEE du Conseil, du 27 juin 1967, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses, comme modifiée

- Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, comme modifiée

- Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets

- Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau

#### État actuel de notification

REACH : Cette substance est exemptée d'enregistrement conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte complet des phrases H mentionnées dans la section 3

Néant.

### Texte intégral des phrases R mentionnées dans la section

3 Néant.

## SEL D'EPSOM

Version 3.0 du 20.07.2023

### Acronymes et abréviations

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association

IATA-DGR : Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50 : Lethal concentration, 50 percent LD50 : Lethal dose, 50 percent

La présente fiche de données de sécurité a été modifiée selon le règlement 453/2010 du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Les mises à jour sont indiquées par 2 traits dans la marge.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

---

Fin du document – 8 pages.